

Compte-rendu – Comité de suivi n°1

Salle des fêtes de Pardies – Le 2 juillet 2024

Introduction

Rappel du contexte

La concertation préalable s'est clôturée le 17 janvier 2024 pour donner suite au bilan de concertation de la part des garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) puis à la réponse des maîtres d'ouvrage où ils ont pu formuler des engagements pour la concertation continue.

La concertation continue est la phase d'information et de participation du public qui poursuit le travail amorcé pendant la concertation préalable. Elle se termine à l'ouverture de l'enquête publique. Précédent l'enquête publique, une phase d'autorisations est menée par l'État, seul décideur de la faisabilité du projet, notamment sur le volet de la disponibilité de la ressource biomasse. La concertation continue permet au public de rester informé des avancées du projet. Pour cette phase de concertation, différentes formes de modalités ont été mises en place, et notamment le comité de suivi dont la première occurrence a eu lieu le 2 juillet et fait l'objet du présent compte rendu.

Cette rencontre avait pour objectifs de :

- Installer le comité de suivi et partager le cadre avec les participants.
- Échanger sur les « dire d'experts » proposés par les garantes lors de leur bilan.

La rencontre a accueilli **24 participants** (en annexe de ce compte-rendu).

Interventions de Mesdames Virginie Allezard et Marion Thenet, garantes de la concertation continue

Les garantes de la concertation ont souligné que l'objectif de la concertation continue n'est pas de rebalayer l'ensemble des questions posées pendant la concertation préalable mais bien d'assurer l'information du public. Le maître d'ouvrage ayant validé la continuation du projet, l'opportunité ici n'est plus discutée. L'objectif est d'informer durant la phase de préparation de l'enquête publique à l'issue de laquelle les services instructeurs et la préfecture autoriseront ou non le projet.

Les garantes veillent ainsi à :

- la bonne information du public durant cette phase et ont aussi pour mission de piloter les « dire d'experts ».
- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- la mise à disposition aux publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

La durée de la concertation continue n'est pas figée puisqu'elle dépend de la date de l'enquête publique qui s'annonce pour le printemps 2025. Si la concertation dure au-delà

de 12 mois, un rapport intermédiaire à la date anniversaire de la nomination (2 mai 2024) devra être publié. Il permettra aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

À l'issue de la mission, un bilan final de la concertation continue sera établi, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique.

Le projet et les engagements d'Elyse Energy

La synthèse du projet E-CHO

E-CHO vise à produire 3 types de molécules bas-carbone répondant à des usages variés, tous difficilement électrifiables et complexes à décarboner :

- Le méthanol, utilisé comme molécule de base dans les produits de consommation courante mais aussi comme substitut au fioul maritime ;
- Du kérosène bas carbone à destination de l'aviation ;
- Du naphta, utilisable comme intrant pour la pétrochimie, notamment en mélange avec les biocarburants.

Le site de BioTJet représente quasiment 20 % de l'objectif 2030 fixé par la France en termes de production et de consommation de carburants d'aviation durable. HyLacq, pour la production d'hydrogène, permettra d'alimenter les sites de eM-Lacq et de BioTJet, permettant ainsi de réduire de 50 % les besoins de biomasse.

Deux principales ressources énergétiques sont nécessaires pour alimenter les usines : l'électricité, pour près des $\frac{3}{4}$, et la biomasse. En termes d'impact sur les filières, et si l'approvisionnement se faisait exclusivement en bois forestier, ce qui n'est pas l'objectif, le projet BioTJet représenterait moins de 4 % des usages actuels en bois d'œuvre, en bois d'industrie et en bois énergie de la filière en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Consciente des enjeux de durabilité et d'acceptabilité, Elyse porte un objectif de diversification des biomasses utilisées (biomasse déchets et agricole), contribuant ainsi à atténuer la pression sur les ressources dans la durée.

Les enseignements de la concertation préalable

La concertation préalable a pu mettre en évidence des questionnements sur le projet et ses impacts, et notamment l'accès aux ressources. Les maîtres d'ouvrage se sont alors engagés à informer sur le projet en portant à la connaissance du public les études réalisées autour du projet.

Un scepticisme sur les chiffres donnés a également été exprimé pendant cette première phase de participation du public. Il a ainsi été convenu, avec l'appui des garantes de la CNDP, de réaliser des « dire d'experts » afin de corroborer les chiffres annoncés par Elyse Energy et rassurer le public.

Le public a été frustré de ne pas disposer de l'intégralité des éléments d'information autour du projet. Ceci s'explique par le calendrier de la concertation préalable qui se déroule bien en amont du dépôt du projet, à un stade où les études de faisabilité sont en cours de

réalisation. La concertation continue permettra d'apporter des éléments complémentaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Enfin, de nombreux questionnements se sont posés sur des éléments dépassant le cadre du projet (contexte réglementaire) pendant la concertation préalable. La concertation continue se concentre davantage sur le développement du projet que sur son opportunité.

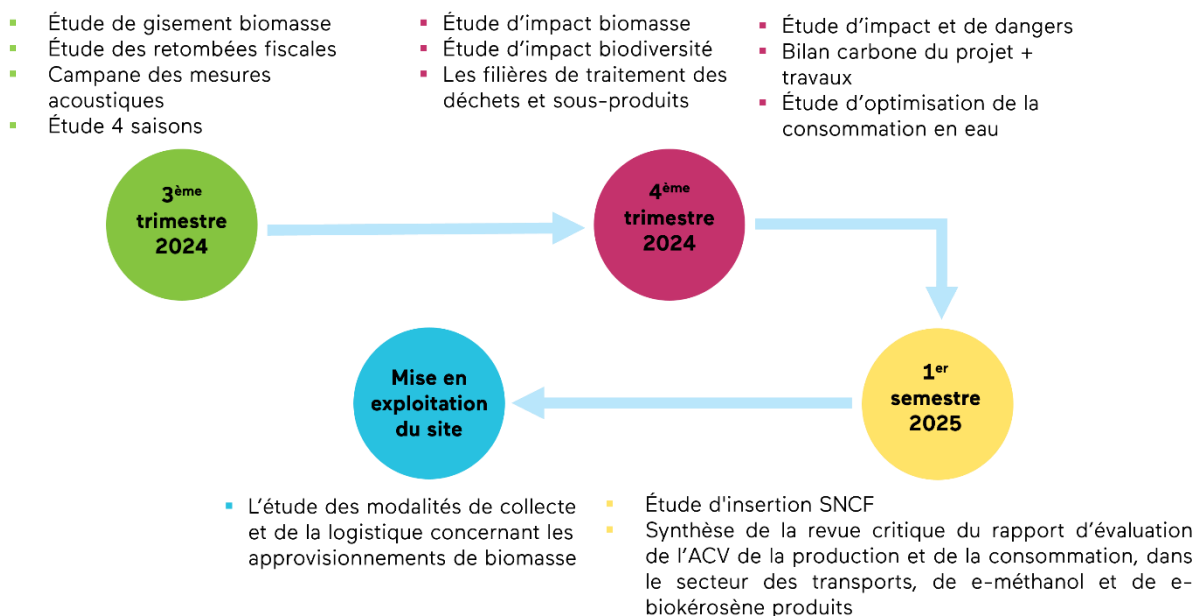
Les engagements pris

Elyse Energy s'engage pour son projet à :

- Réduire le prélèvement et la consommation en eau à travers la révision du design technique du projet ;
- Réduire le recours à la biomasse forestière les premières années d'exploitation, à travers l'utilisation des sous-produits de première transformation du bois dès le démarrage des unités ;
- Publier une Charte d'Achat pour la Biomasse Forestière, pour renforcer les objectifs de durabilité requis par Elyse Energy ;
- Réduire les impacts logistiques en favorisant le transport ferroviaire ;
- Intensifier les échanges avec les acteurs du territoire pour matérialiser les services rendus par le projet à toutes les échelles (bassin de Lacq, département des Pyrénées-Atlantiques et des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Pour ce faire, deux nouveaux collaborateurs viennent d'ailleurs renforcer les équipes locales d'Elyse Energy ;
- Partager les informations via des synthèses certifiées (étude d'impact et bilan carbone notamment) ;
- Assurer l'information et le dialogue continu avec l'ensemble des acteurs avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi.

Pour la participation du public, les maîtres d'ouvrage s'engagent sur deux aspects :

- En matière de rencontres :
 - o La tenue de comités de suivi pour associer des représentants des parties prenantes locales aux avancées du projet et accompagner le développement du projet autour de thématiques clés.
 - o L'organisation d'une réunion publique afin de restituer les réponses aux recommandations et demandes de précisions des garants, partager l'actualité du projet et les prochaines étapes avec le public.
 - o La mise en place d'ateliers de proximité pour échanger avec les riverains des sites. Les communes de Mourenx et de Bézingrand souhaitent qu'un atelier de proximité soit réalisé sur leur commune.
 - o La tenue de rencontres d'acteurs pour proposer un temps complémentaire d'information et d'échanges à des acteurs plus éloignés mais concernés, notamment les acteurs du Pays basque.
- En matière d'information :
 - o Le maintien du site internet ;
 - o La mise à jour et la création de fiches thématiques ;
 - o La transmission d'une newsletter trimestrielle ;
 - o La publication des synthèses des études dont le calendrier est représenté ci-dessous.



Questions des participants

Remarque : Sur le territoire, des regroupements d'associations se sont constitués pour interroger l'Etat sur les usages de la biomasse en raison d'une opposition de principe à cette ressource pour le transport aérien et une vigilance sur les puits de carbone et leur impact sur le changement climatique.

Remarque : Les questions posées pendant la concertation préalable se sont principalement focalisées sur la disponibilité et la consommation de la ressource forestière. Une nouvelle question émerge autour de la durabilité de cette ressource.

Question : Pourrions-nous avoir connaissance du bilan de l'unité industrielle pilote située à Dunkerque ?

Réponse : Le bilan du projet BioTfuel® est accessible au [téléchargement](#) sur le site Internet de l'ADEME.

Remarque : Il existe un fort enjeu de présenter le projet aux riverains pour informer sur les risques et les nuisances.

Réponse : En effet, cela représente l'enjeu des ateliers de proximité avec les riverains et pour lesquels, nous notons également le besoin de pédagogie autour des procédés.

Remarque : Est-il possible d'ouvrir le comité sur invitation à d'autres instances ou expertises (ex. Interprofession bois) ?

Réponse : Les membres du comité pourront proposer des structures à inviter aux comités selon le thème de la rencontre.

Échanges sur le comité de suivi

Les objectifs

Les comités de suivi remplissent trois objectifs :

- Associer sur des temps dédiés des représentants des parties prenantes locales ;
- Accompagner le développement du projet autour de thématiques clés en faisant intervenir ponctuellement des experts ;
- Partager les avancées du projet et les résultats des études.

Les parties prenantes invitées

LES ASSOCIATIFS

- Les Shifters Palois
- ARSIL
- Amis de la Terre des Landes
- Collectif Touche pas à ma forêt
- Code Béarn
- SEPANSO
- FNE
- AEPS Mourenx

LES SOCIO-PROFESSIONNELS

- CGT / FO
- Lacq +
- CCI Pau Béarn
- Port de Bayonne / GPMB
- FiBois Nouvelle-Aquitaine
- FIBNA
- Sobegi
- Teréga Solutions

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES DE RECHERCHE

- Académie des technologies
- UPPA, laboratoire TREE
- Agence de l'eau Adour Garonne
- Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle-Aquitaine
- France Hydrogène
- CHEMPARC

LES ÉLUS DU TERRITOIRE

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Département des Pyrénées-Atlantiques
- Bézingrand
- Lacq
- Mont
- Mourenx
- Noguères
- Pardies

Ce qui a été demandé :

- La possibilité de proposer des invités par les membres selon les thèmes engagés pour nourrir et alimenter le débat ;
- L'ajout de l'Académie des Sciences dans la liste des membres officiels ;
- Le partage d'un agenda précis pour les prochaines rencontres avec les thèmes et les dates des rencontres à venir.

Le fonctionnement

L'importance de transmettre les documents nécessaires (notamment les résultats des études) en amont des comités de suivi a été souligné afin de faciliter les échanges pendant les rencontres.

Les membres ont demandé à pouvoir apporter des études pour alimenter les échanges lors des comités de suivi mais aussi pour les porter à la connaissance du porteur de projet.

Les thèmes

Les premiers thèmes travaillés pendant les comités de suivi seront :

- La biomasse et l'étude de gisement réalisée. Ce thème fera l'objet du prochain comité de suivi.
- L'impact carbone global du projet.
- La présentation technologique, énergétique et environnementale d'HyLacq.
- Le raccordement électrique.

Par ailleurs, d'autres thèmes ont été proposés par les participants :

- L'impact de l'installation de l'usine sur le territoire (en plus des ateliers de proximité réalisés).
- La technologie BioTJet et l'explication du procédé industriel.

Échanges sur les « dire d'expert »

Le cadre général

L'enjeu des dire d'expert est de faire valider, par un expert indépendant, la complétude et la pertinence des méthodologies et données d'entrées des études réalisées. Il ne s'agit pas de produire de nouvelles données, mais de porter un regard indépendant sur les études réalisées par Elyse Energy. Le « dire d'expert » est un audit et non une contre-expertise des études réalisées par le maître d'ouvrage. L'analyse des résultats et des études est à la charge de la Préfecture pendant l'instruction des dossiers par les services

L'étude de gisement de la biomasse et la méthode de calcul du bilan carbone global du projet sont les études concernées par les « dire d'expert ».

La CNDP pilote, choisit et finance les « dire d'expert ». Ainsi, deux consultations sont prévues pour sélectionner un expert indépendant pour chacun des thèmes.

Ce qui a été demandé :

- Changer le nom de « dire d'experts » par « audit ».
- Faire intervenir plusieurs ou une équipe d'experts sur chaque thème (2 à 3). Ce point est à valider et à discuter avec la CNDP qui finance et pilote les « dire d'expert ».

Un point de vigilance sur le délai et le calendrier de mise en œuvre du « dire d'expert » a été émis.

Les critères de sélection de l'expert

- Critère 1 « Valeur technique » : la qualité de l'équipe/expert dédiée (CV, diplômes, expérience et références), noté sur 45 points.
- Critère 2 : « Capacité juridique et économique » : l'indépendance, l'autonomie et la capacité économique, noté sur 15 points.
- Critère 3 « Prix » : le prix total TTC de l'expertise proposée, noté sur 30 points.
- Critère 4 « Respect des délais » : la capacité à rendre les livrables dans le délai imparti, noté sur 10 points.

Ce qui a été demandé ou proposé :

- La possibilité par les membres du comité de suivi de présenter des experts qui pourront répondre à la sollicitation de la CNDP. Cette demande a été validée.
- La possibilité d'avoir des experts internationaux qui puissent répondre à la sollicitation de la CNDP. Les garantes se sont engagées à se renseigner.
- La volonté de signer une charte de non-conflit d'intérêt par les experts mandatés. Cette demande a été validée.

Plusieurs sujets nécessitent un arbitrage avec la CNDP. Les garantes ont ainsi proposé une réunion avec les membres du comité de suivi volontaire pour échanger plus précisément

sur le contenu du cahier des charges. Cette réunion aura lieu le lundi 8 juillet à 9 h en visioconférence avec 3 membres du comité de suivi qui en ont fait la demande.

ANNEXES : Les participants au comité de suivi

Parmi les structures représentées :

- Jean-Claude BERGE - AEPS Mourenx
- Daniel BIROU - Pardies
- Sofie BLANCHART - FiBois
- Jérôme CASSAING - CGT
- Valérie COULATO - Lacq +
- Joël DELAS - FIBNA Nouvelle-Aquitaine
- Olivier FAYOLA - Port de Bayonne
- Bernard GALTIE - Les Shifters Palois
- Jean GUILHAMELOU-SEMPE - ARSIL
- Bruno HACHE - ARSIL
- Frédéric JOB - Sofresid
- Firmin LARA - Noguères
- Patrice LAURENT - Mourenx
- Michel LAURIO - Bésingrand
- Audrey LE-BARS - CHEMPARC
- Patrick MOBALES - FNE Nouvelle Aquitaine
- Henri PEPIN - Sepanso
- Marc PRIGENT - CCI Pau Béarn
- Christophe RAMBEAU - Agence de l'Eau Adour Garonne
- Didier REY - LACQ
- Christophe SALIBA - CGT
- Firmin LARA - Noguères
- Peppino TERPOLILLI - Collectif Touche pas à ma Forêt
- Eric VERBRUGGE - SOBEGI

Les garantes de la concertation continue : Marion THENET et Virginie ALLEZARD

Pour les équipes Elyse Energy : Mathieu Hoyer, Alexandre Garnier et Aurore Gassie.

Pour l'équipe Neorama : Diane Beucard et Ophélie Jovelin.